

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la lig. Réclames... 50 c.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL. Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS. LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES. Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner. Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table of train schedules for Cahors to Libos, Cahors to Paris, and Cahors to Montauban & vice-versa. Includes columns for departure times, arrival times, and prices for different classes.

Bourse de Paris.

Table with 3 columns: Date (Du 16 juin, Du 17, Du 18) and two columns of values (Rte 3 p. 0/0, 1/2 p. 0/0).

Cahors, le 18 Juin 1870.

BULLETIN

Le Journal officiel publie les décrets relatifs au mouvement annoncé dans notre Corps diplomatique; MM. de Montholon et Bourée sont élevés à la dignité de sénateurs. M. de La Guéronnière remplace M. Bourée à l'ambassade de Constantinople et M. le comte Armand, M. de Montholon à l'ambassade de Lisbonne. M. de Berthemy est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi des Belges en remplacement de M. de La Guéronnière et M. Prévost-Paradol, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les États-Unis d'Amérique.

Le Mémorial diplomatique publie, au sujet de l'affaire du chemin de fer prussien-italien, les explications qu'on va lire: « La compagnie concessionnaire du chemin de fer qui traversera le Saint-Gothard est suisse, et il lui est interdit de céder son privilège à toute autre compagnie sans le consentement du gouvernement helvétique. Le tracé du chemin de fer devra être soumis à l'examen du comité du génie de l'armée fédérale, qui devra l'étudier sous le rapport stratégique. Enfin, les gouvernements d'Italie, de Prusse et de Bade, tout en allouant à la compagnie Suisse des subventions pour assurer le succès de l'entreprise, verseront les sommes stipulées entre les mains du Directoire fédéral helvétique, qui les remettra à la compagnie. Ces trois gouvernements étrangers n'interviendront dans la construction ou l'exploitation du chemin de fer du Saint-Gothard que par l'entremise de délégués chargés uniquement de surveiller les travaux et l'emploi des fonds. »

Mouvement diplomatique

La France d'hier, journal bien informé, publie les renseignements suivants: Le Journal officiel publiera, nous assure-t-on, demain, les nominations diplomatiques depuis si longtemps annoncées. Ce sont définitivement celles de M. le vicomte de La Guéronnière à Constantinople; de M. Prévost-Paradol à Washington; de M. le comte Armand à La Haye; de M. Berthemy. Le poste de Vienne reste encore vacant, mais la nomination du nouveau titulaire ne se fera pas longtemps attendre. Le retard apporté à la publication des décrets a tenu à l'échange des communications d'usage qui sont faites entre les gouvernements intéressés.

général en la même résidence, puis à Tanger; ministre en Perse, en Grèce, et, en dernier lieu, ambassadeur à Constantinople. Il est remplacé dans ce dernier poste par M. le vicomte de La Guéronnière. On sait que la carrière politique de M. de La Guéronnière date de 1848, et qu'il a été successivement député, directeur général de la presse, conseiller d'Etat, sénateur, et enfin ministre plénipotentiaire à Bruxelles. M. de Montholon, remplacé à Lisbonne par M. le comte Armand, sera aussi, dit-on, appelé au Sénat; il est entré dans la carrière diplomatique en 1834, comme attaché à la légation d'Athènes; il a été tour à tour attaché à Washington, consul de deuxième classe à Richmond, consul général et chargé d'affaires à Lima, consul général à New-York, enfin envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Washington. Le comte Armand, qui le remplace, a débuté par le poste d'attaché à La Haye; il a été ensuite attaché à Londres, appelé au cabinet de M. Walewski, chargé d'affaires à Hanovre, premier secrétaire et chargé d'affaires à Rome, et enfin chef du cabinet du prince de La Tour-d'Auvergne. M. Berthemy, qui va à Bruxelles, est né en 1826; il a commencé sa carrière diplomatique à Washington; il a été successivement à Madrid, à Constantinople, puis chef de cabinet de M. Thouvenel, ministre à Pékin, et en dernier lieu à Washington. M. Prévost-Paradol n'a pas de carrière diplomatique, il est âgé de quarante ans; ancien élève du lycée Bonaparte il a eu le premier prix de discours français à la Sorbonne, en 1848, et le prix d'honneur de philosophie l'année suivante. Il est élève de l'École normale, docteur ès-lettres, rédacteur du Journal des Débats et membre de l'Académie française.

Voici la statistique générale des dernières élections des conseils généraux: Sur 1,000 élections environ, on connaît 818 résultats qui se décomposent ainsi: 110 ballottages; 43 conseillers hostiles, dont l'élection a un caractère politique; 79 conseillers conservateurs dont l'élection a également un caractère politique; 10 conseillers hostiles élus sans concurrents; 434 conseillers sortants réélus, sur lesquels 425 appartiennent au parti conservateur et 9 aux partis hostiles; 274 conseillers nouveaux, dont 231 appartiennent au parti conservateur et 44 aux partis hostiles.

Loi sur le Timbre

Voici le texte de la loi sur le timbre des journaux, votée hier par le Corps législatif: Article unique. — A partir du 1er janvier 1871, le droit de timbre auquel sont assujettis les journaux et écrits périodiques par les articles 6 du décret du 17 février 1852 et 3 de la loi du 11 mai 1868, est réduit à 4 centimes dans le département de la Seine, et à 1 centime partout ailleurs. Est supprimé, à partir de la même époque, le droit de timbre auquel sont assujettis les écrits non périodiques par l'article 9 du décret du 17 février 1852. A partir du 1er janvier 1871, le port des imprimés, circulaires, prospectus et autres objets de correspondance spécifiés au premier paragraphe de l'article 4 de la loi du 25 juin 1856 est fixé à 2 centimes par chaque exemplaire du poids de 10 grammes et au-dessous. Le port est augmenté de 2 centimes par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes excédant. Lorsque le poids dépasse 50 grammes, ou lorsque les objets sont réunis en un pa-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 18 juin 1870. (N° 7)

L'AFFAIRE

LA RUE DE VAUGIRARD

PAR TURPIN DE SANSAY

Persécution.

Je suis peut-être indiscret, continua le Tabouleur; mais, entre nous, tu sais, on peut se rendre de petits services. — Oh! le motif est bien simple en lui-même, répliqua Bastien, d'un ton d'indifférence affectée. Je venais visiter ce terrain, sur lequel on va bâtir. — Tu es donc riche, que tu songes à élever pignon sur rue? — Tu veux rire!... Je suis gueux comme un

rat d'église!... Seulement, j'ai la confiance du bourgeois de l'immeuble, pour surveiller les ouvriers. — Je comprends... Bigre! tu as, à ce qu'il paraît, de la considération à revendre! Ah! à propos... qu'est devenu ton ami Robert, tu sais bien, le marchand de vins du cimetière Saint-Nicolas, chez lequel tu mangeais, et dont la femme te donnait dans l'oeil? — Robert exclama le gros homme, c'est une canaille! — Tiens, il y a de la brouille entre les deux jumeaux de l'amitié! — Ne me parle pas de ce gredin-là!... Il m'a volé... mais il me le payera cher! — Bast! des enfantillages! — Je te dis que c'est un faussaire! et si je ne retenais pas ma langue, j'en dirais long... sans le large! — Théodore eut un imperceptible sourire. — Il continua: — Je suis sûr qu'au fond de tout, il n'y a pas de quoi fouetter un chat! D'abord, Robert est trop timide pour commettre un crime... Lui!... Ah! malheur!... On voit bien que tu ne le connais pas! — Enfin que t'a-t-il fait pour tant lui en vouloir? — Il m'a fait qu'il me doit de l'argent, et qu'il ne veut pas me payer. — Et il doit de l'argent... pour quel motif? — J'ai travaillé pour son compte... — A chaque mot de Bastien, la figure du Tabou-

leur devenait plus calme et plus réfléchi. — Enfin: — Veux-tu que je te dise, accentua-t-il, eh bien! il doit y avoir une erreur entre vous deux. — Bastien était poussé à bout. — Théodore, s'écria-t-il, ne me fais pas jaser!... Robert est un voleur, un faussaire... et plus que ça, encore! — Un assassin, peut-être? insinua le marchand d'habits. — Comme tu dis: peut-être... murmura le menuisier. — Oh! après ça, dans le monde... qu'est-ce qui n'est pas un assassin!... — Le ton narquois avec lequel le Tabouleur prononça ces paroles, attira l'attention de Bastien. — Comme tu es un drôle d'air, observa-t-il, sais-tu que ta manière de plaisanter tourne joliment au lugubre. — Dame! il y a des gens qui ont plus d'un meurtre sur la conscience... et qui n'en disent rien. — A cette conclusion faite d'une voix légèrement embarrasée, une idée diabolique traversa l'esprit de Bastien. — Bah! est-ce que lui aussi, pensa-t-il; observons le gaillard. — Et il reprit tranquillement: — Assassin ou non, l'affaire n'en est pas là. Seulement, Robert me doit de l'argent; et il faudra qu'il me paye, ou qu'il dise pourquoi!...

— Et s'il ne veut pas le dire le pourquoi? — On le forcera. — Ça, c'est juste. Et si, toutefois, tu avais besoin de quelque un pour te faire rendre ce qui t'est dû, compte sur mon amitié. — Merci! Pour le quart-d'heure j'ai assez de ma personne pour le forcer à s'exécuter. — Sur ces mots décisifs de la part de son interlocuteur, le Tabouleur fit mine de quitter le jardin. — Bastien le rappela. — Il me vient une idée, dit-il. Au fait, puisque tu m'offres tes services, je les accepte. — Y aura-t-il quelque chose à gratter pour moi? — Sans doute... Nous partagerons la poire en deux. — Parfait!... Qu'est-ce qu'il faudra faire, d'abord? — Retrouver Robert. — Il a donc quitté la capitale? — Oui. — Bien. Après, quel travail réserves-tu à mon intelligente amitié? — Après... nous verrons. — Puis les deux hommes conservèrent un mutuel silence. — Dis donc, Bastien, reprit bientôt le marchand d'habits, — en ramassant distraitement un morceau de chaud, — si l'on bâtit des caves sous cette maison, ça ne sera pas de l'ouvrage propre...

— Vraiment... et pourquoi ça? fit Bastien en pâlisant. — Dame! c'est que, le terrain étant calcaire, il sera impossible d'établir des fondations solides. Après ça on fouillera le terrain à fond... — Au revoir, et à bientôt! fit vivement Bastien en tendant la main à son camarade. — Tu es bien pressé de me me quitter, goguenarda Théodore. Laisse-moi, au moins, ton adresse, que je puisse au besoin éclairer notre amitié par ma visite. — Le menuisier hésita d'abord. — Puis, se rassurant: — Rue des Deux-Portes, 31, fit-il en quittant avec rapidité la maison de la rue de Vaugirard. — Maintenant, mon rôle est tracé, se dit le Tabouleur; la besogne ira toute seule. — Lorsque le marchand d'habits se fut assuré de l'éloignement de Bastien, il fit entendre un vigoureux coup de sifflet. — Un monsieur élégamment mis, et qui semblait se promener tranquillement sur le trottoir de la rue, se retourna vivement. — De la porte entre-bâillée, Théodore lui désigna Bastien. — L'inconnu s'inclina et prit la même direction que le menuisier. — Quand les deux hommes ne furent plus éloignés l'un de l'autre que de quelques pas, celui que nous continuerons d'appeler le Tabouleur se fit la réflexion suivante: — Que signifie, se demanda-t-il, ce morceau de chaud dans un terrain où il n'y a que

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

quot d'un poids excédant 60 grammes, adressé à un seul destinataire, le port est augmenté de 10 centimes par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant.

Lorsque le poids dépasse 500 grammes, le port est augmenté de 10 centimes par chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant.

Le Complot.

L'affaire du complot s'aggrave de nouveaux incidents. Ainsi la découverte de nouvelles bombes est confirmée, et, de plus, il paraît que l'instruction est parvenue à connaître l'atelier où elles se fabriquent. La Gazette des Tribunaux raconte ainsi ces nouvelles :

On sait que la semaine dernière les investigations relatives au complot ont amené l'arrestation du sieur Gheselle et de deux autres de ses complices, ainsi que la saisie d'une certaine quantité de bombes trouvées dans le canal. Nous pouvons aujourd'hui donner, au sujet de cette grave affaire, de nouveaux renseignements que nous tenons de bonne source.

Par suite de révélations faites aux magistrats chargés de l'enquête, on a procédé à des opérations qui ont amené la découverte de l'espèce d'atelier où se faisaient les essais des terribles engins de destruction.

Dans le domicile du sieur X..., qui a été mis en état d'arrestation et qui fait partie de l'association internationale, on a trouvé, outre des imprimés séditieux et des correspondances politiques fort compromettantes, plus de deux cent vingt cheminées à capsules paraissant avoir été soudées à des bombes dont on avait provoqué l'explosion. Un grand nombre de ces cheminées étaient encore entourées à leur base d'un métal analogue à celui employé pour la fabrication des bombes.

On a également saisi en cet endroit du fulminate et diverses substances chimiques.

Des sondages ont, en outre, été pratiqués à l'aide de la drague, dans une portion du canal dont la vidange eût été trop coûteuse, et ont fait découvrir neuf bombes, tant circulaires qu'en forme de poire, remplies de substance explosive et hérissées de cheminées amorcées. Ces bombes ont été immédiatement placées sous scellé dans des boîtes remplies d'eau et transmises à l'autorité judiciaire par les soins de M. le commissaire de police Macé.

Outre le sieur C..., quatre autres individus, dont la culpabilité est évidente, ont été arrêtés à la suite des perquisitions opérées à leur domicile, et qui ont également amené la saisie de pièces fort intéressantes pour l'instruction.

L'enquête continue, dirigée avec la plus grande activité, et nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs tous les détails qu'il nous sera possible de recueillir et de publier sans nuire aux progrès de l'instruction judiciaire.

Le Figaro contient quelques nouveaux détails sur les bombes découvertes; elles sont au nombre de neuf et de deux modèles différents.

Les unes sont rondes et de la grosseur d'une balle élastique à l'usage des enfants. D'autres, de même diamètre, sont oblongues et ont à peu près la forme d'une poire.

Les unes et les autres sont armées de douze cheminées.

du sable et de la terre de jardin ? Allons, il faut, avant tout, que je sache le véritable motif qui divise ces deux amis.

Sur ces mots, Théodore quitta la maison inhabitée et se rendit, non loin de là, dans un hôtel garni où il avait loué une chambre.

Dans cet hôtel, il choisit, parmi les objets à sa disposition, un costume complet de dandy et l'endossa.

Une heure après, le Tabouleur sortait de chez lui, déguisé d'une façon si parfaite, que Bastien, même, ne l'eût certes pas reconnu.

Mais, laissons Théodore poursuivre ses recherches et rendons-nous à Dannemoine. Là, nous retrouvons les époux Robert, installés dans leur modeste maison.

Sous l'influence de l'air pur de la campagne, la santé de Marie s'était sensiblement améliorée. Quant à Robert, un grand changement s'était opéré dans son être.

Il vivait paisible, et entourait sa femme de soins inaccoutumés. Bref, une apparente quiétude existait dans le ménage.

Pendant ce temps, qu'était devenu le pauvre idiot ?... Tel était l'unique souci de M^{me} Robert. La femme de ménage, à laquelle on l'avait confié, avait-elle pour lui les égards que réclamait sa malheureuse position ?

Marie l'ignorait. Elle était inquiète. Depuis qu'elle habitait Dannemoine, M^{me} Robert n'avait pas reçu de nouvelles de son frère.

Aussi, une voix secrète lui disait-elle que le pauvre idiot avait besoin de son secours... Et son instinct fraternel ne la trompait pas !... En effet, un jour, vint une lettre de la femme Jussou, qui attestait la disparition soudaine de Germain.

— Lui aussi !... s'écria Marie, en proie à une douloureuse terreur ; lui aussi, disparu ! Mais quel ennemi s'acharne donc ainsi après notre famille !... Quand Robert rentra à la maison, il trouva sa femme plongée dans une profonde torpeur. Il lui en demanda la cause.

Pour toute réponse, la sœur de Germain lui tendit la lettre qu'elle venait de recevoir.

Rien de plus parfait que le travail d'exécution de ces engins. On dirait que l'ouvrier qui les a établis a tenu à faire admirer son habileté professionnelle. Ce sont presque des objets d'art.

La carapace de chaque bombe a un centimètre d'épaisseur ; le métal qui les compose est un mélange d'étain, de plomb et de bismuth. Elles sont chargées au fulminate, comme l'étaient les bombes Orsini.

Un chimiste prétend que l'explosion produirait une infinité d'éclats, dont la projection serait telle, que le moindre fragment de métal transpercerait le corps d'un homme.

A la suite de la découverte de ces engins, cinq individus ont été arrêtés.

Dépêches télégraphiques
(Agence Havas.)

Bayonne, 16 juin, soir. On signale, depuis quelque temps, la présence à Bayonne et dans les environs d'un certain nombre de chefs Carlistes qui se préparaient à entrer en Espagne et tenter un mouvement aussitôt après l'accouchement de la duchesse de Madrid.

Comme on s'entretient publiquement des intentions manifestées par les Carlistes, on s'attend à leur internement dans l'intérieur de la France.

Berne, 16 juin. Le gouvernement italien a annoncé au gouvernement fédéral qu'il a chargé son représentant à Berlin de signer avec M. Hammer et le comte de Bismark la convention par la construction du chemin de fer du Saint-Gothard.

Florence, 17 juin. A l'inauguration du monument de Solferino, qui doit avoir lieu le 24 de ce mois, la France sera représentée par le colonel Haye, et l'Autriche par le colonel Pollak.

Bruxelles, 16 juin, soir. L'Etoile Belge croit savoir que le cabinet a résolu de remettre immédiatement au roi sa démission.

Lisbonne, 16 juin, soir. Le marquis d'Arragnaga, dont les affaires de famille avaient fait ajourner le départ pour la France, doit quitter prochainement Lisbonne pour aller prendre possession de la Légation de Portugal à Paris.

On lit dans le Français :

La réunion de la presse départementale a eu lieu hier à l'hôtel du Louvre. L'assemblée, qui était nombreuse, a demandé l'abolition radicale du timbre ; repoussé comme injuste et impraticable l'impôt sur les annonces ; réclamé l'égalité des charges pour la presse politique et la presse pseudo-littéraire, et admis les droits de poste dans la proportion suivante : 1 c. dans le département, 2 c. dans les départements limitrophes, 6 c. pour toute la France.

Une commission a été chargée de transmettre au ministère des finances et au Corps législatif ces différentes résolutions.

Nous lisons dans la Presse d'hier. Nous relevons rarement les bruits qui circulent. Nous croyons cependant devoir mettre nos lecteurs en garde contre les nouvelles évidemment erronées.

Il n'y a rien de fondé dans ce que l'on dit de la prétendue maladie de l'Empereur.

L'Empereur souffre, croyons-nous, d'une très-légère atteinte de goutte, et c'est pour cela que l'on a pu remarquer dimanche, aux courses, un certain embarras dans sa démarche.

Mais cet incident n'a aucune espèce de gravité. Jamais la santé générale de l'Em-

bert n'avait pas reçu de nouvelles de son frère. Aussi, une voix secrète lui disait-elle que le pauvre idiot avait besoin de son secours... Et son instinct fraternel ne la trompait pas !... En effet, un jour, vint une lettre de la femme Jussou, qui attestait la disparition soudaine de Germain.

— Lui aussi !... s'écria Marie, en proie à une douloureuse terreur ; lui aussi, disparu ! Mais quel ennemi s'acharne donc ainsi après notre famille !... Quand Robert rentra à la maison, il trouva sa femme plongée dans une profonde torpeur. Il lui en demanda la cause.

Pour toute réponse, la sœur de Germain lui tendit la lettre qu'elle venait de recevoir.

Un éclair de joie brilla dans les yeux du graveur.

— Fameux ! se dit-il à part ; décidément, le hasard fait bien des choses, quand il s'y met !... Et il se prit à calculer, mentalement, les avantages que pouvait lui rapporter la disparition de l'idiot.

Puis, fixant impérativement sa femme : — Marie, lui dit-il, prépare-toi à partir, ce soir même, pour Paris.

— Tu viens avec moi, n'est-ce pas, Robert interrogea l'éplorée ; nous nous mettrons tous deux à sa recherche... C'est impossible ; je ne saurais m'éloigner de Dannemoine sans compromettre de graves intérêts... D'ailleurs, tu es assez grande pour te conduire toi-même...

Une fois, cependant, la voiture qui l'em-

peureur n'a été meilleure. — C. Lefèvre. Le Constitutionnel publie des renseignements identiques.

Bulletin Vinicole

Narbonne (Aude), 12 juin. — Le temps a favorisé la floraison dans notre vignoble et elle s'est accomplie dans les meilleures conditions.

Quelques ondées salutaires sont venues rafraîchir nos ceps dans ces derniers jours, et partout où les gelées de l'automne et de l'hiver n'ont pas sévi, la vigne affecte une végétation luxuriante du meilleur augure pour ses rendements prochains.

Malheureusement il n'en est pas partout ainsi. Nos plaines ont de la peine à se remettre des gelées automnales, et là nous pouvons hardiment signaler une récolte très amoindrie.

En l'état, la position de l'article vins nous paraît être incertaine. Il y a de nombreux éléments de hausse, cela est incontestable, mais on ne voudrait pas s'aventurer. On tient beaucoup plus compte de l'attitude des acheteurs que celle des vendeurs, et jusqu'à ce jour le dehors se montre assez réservé.

Notre commerce paraît se déterminer par cette considération, qu'il est toujours plus aisé d'acheter que de vendre. Aussi attend-il des ordres pour se livrer à des achats, que la spéculation pourrait conseiller, mais que la prudence permet d'ajourner.

Les affaires traitées pendant la semaine écoulée sont peu importantes.

Après quelques jours d'activité aux achats il paraît y avoir en ce moment un petit temps d'arrêt.

La hausse des 3/6 maintient les prix des petits vins, qui, pour la chaudière valent aujourd'hui plus cher que le commerce ne le payait naguère.

La récolte des betteraves est compromise par la sécheresse et le ver blanc, et cela suffit pour imprimer aux alcools un mouvement ascensionnel qui pourra amener des prix encore plus élevés.

Quant aux beaux vins rouges du Narbonnais, leur rareté justifie aisément leur bonne tenue et il n'y a sur ces qualités, aucun adoucissement dans les prix à espérer.

Rochefort, 12 juin. — La floraison de la vigne est passée sans qu'il y ait eu de coulure. Les grappes se développent et grossissent dans d'excellentes conditions. On espère que la qualité compensera la quantité. Les propriétaires tiennent encore les prix et nous cotons : Vins rouges Saintonge 1^{er} choix 1869 200 fr.

Nous cotons : Vins rouges Saintonge, 1^{er} choix 200 fr. Vins blancs Saintonge 1^{er} choix ; 130 à 140 fr.

Le tonneau de 912 litres nus en gare de Rochefort.

Gevrey-Chambertin, 13 juin. — Les affaires sont toujours calmes. Les prix se maintiennent bien, et surtout en ordinaire ; pour les vins fins de 1867 et 1869, ils se vendent au même prix qu'au début de la récolte. Les 1868 ont été vendus de suite après la récolte.

La vigne est en fleur ; si le beau temps continue, nous espérons une récolte moyenne.

Les gamays les plus ordinaires se sont

— Tu n'es donc plus jaloux... comme autrefois ? insinua M^{me} Robert.

— Moi ! non... J'ai confiance en ta vertu. Et en prononçant ces mots, le graveur jeta sur sa femme un étrange regard.

Quelques heures après cet entretien, Robert installait Marie dans la voiture qui se rendait à Auxerre.

Puis, se dirigeant vers sa demeure, le graveur se frotta les mains d'un air d'évidente satisfaction.

— L'idiot est évaporé... bonne affaire ! se dit-il. Je toucherai trois mille francs de pension au lieu de quinze cents !...

Chemin faisant, dans la grande rue de Dannemoine, Robert accosta un homme à la figure rouge, et qui était vêtu d'une veste à coupe antique, d'un pantalon orné de jambières en couil, et chaussé de gros souliers ferrés.

Ce personnage se nommait Véron. Ce n'était ni un paysan, ni un bourgeois, mais un madré compère.

Jadis clerc d'huissier, le chicaneau de campagne et Robert étaient faits pour s'entendre. Du premier coup d'œil, le graveur avait deviné Véron.

De son côté, Véron avait fléré, dans Robert, une pratique de bon rapport.

Tous deux entrèrent dans la demeure quittée par Marie, qui poursuivait sa route vers Paris. La pauvre femme, absorbée dans sa douleur, faisait à peine attention à ce qui se passait autour d'elle.

— Mais pour quel motif ? — Parce qu'il vient me demander de l'argent.

vendus aujourd'hui de 70 à 75 fr. la pièce ; les passe-toutgrains et les premiers gamays de côte se vendent 90 fr. la pièce nu, enfin de 90 à 100 fr. : en vins ordinaires il ne reste plus que des 1867, et les prix sont à peu près les mêmes que pour les 1869.

Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or). 12 juin. — La vigne a une végétation non pas vigoureuse, mais de bonne santé : ses pousses ne s'allongent pas vite. Elle passe fleur sous une température un peu froide. On accole activement ; le 2^e coup de labour s'achève, la terre est toujours très sèche.

Peu de commerce en général, de petites quantités sont envoyées à Paris et dans l'Est.

Les raisins n'étant pas abondants, les vigneronnaissent plutôt à élever les prix. 70 à 75 fr. la pièce de 228 litres pour les bons gamays et 65 à 68 pour les plus ordinaires, le fût n'est pas compris. On ne s'occupe plus des prix, des vins fins qui sont en partie épuisés.

Les raisins sont peu abondants et petits dans les vieilles vignes, mais gros dans les jeunes vignes, si la quinzaine qui va suivre est chaude et peu pluvieuse, la récolte peut être moyenne ; la qualité n'a rien de compromis puisque la fleur va se trouver passée avant la St-Jean : ce qui est d'un bon augure.

La Cadière (Var), 12 juin. — Nos cultivateurs sont en liesse. Une pluie fine, serrée et abondante est venue regaillardir nos campagnes. Jamais rosée bienfaisante n'est arrivée plus à propos, ni d'une manière plus avantageuse. Ce sont des millions qui pleuvent sur nos récoltes. Aussi de Beausset à St-Cyr la campagne est magnifique tout à la fois à volonté, les vignes, les oliviers, les légumes, le blé surtout, qui, sur le point de donner de la consistance à des épis, manquant de nourriture, jaussaient déjà sur les côtes élevés, et nous prédisait un maigre produit.

La Commission chargée d'examiner les candidats aux bourses dans les lycées, doit se réunir du 1^{er} au 15 juillet prochain, au chef-lieu du département.

En conséquence, les familles qui désireront faire concourir leurs enfants pour l'obtention de ces bourses, devront faire inscrire leurs demandes du 15 au 30 juin, au plus tard, au secrétariat de la préfecture, et l'accompagner :

1^o De l'acte de naissance de l'enfant ;

2^o D'un certificat de bonne conduite, délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a déjà suivi des cours primaires ou secondaires.

En outre, pour être admis au concours, les candidats doivent avoir neuf ans accomplis et n'avoir pas plus de dix-sept ans.

M. le curé de Mercuès est mort jeudi, 16 juin.

On prétend qu'un mouvement préfectoral est à l'étude au ministère de l'intérieur. Il aurait lieu avant la fin de la session actuelle, c'est-à-dire avant le 15 juillet, pour laisser aux préfets nouveaux la faculté de se mettre au courant des affaires de leur département avant la réunion générale des conseils généraux.

M. Mercié vient d'adresser aux électeurs de Puy-l'Evêque la circulaire suivante :

Messieurs, Dans la journée du 12 du mois courant, la majeure partie des communes du canton m'a donné une preuve éclatante de son estime et de son affection en m'accordant 1,589 voix sur 3,232 votants. C'est là la plus douce récompense de tout ce que j'ai pu faire, durant le cours de ma vie publique ; par ma conduite, par mes principes, par mes conseils et par mon exemple, dans l'intérêt de la prospérité morale et matérielle de mon pays ; j'en suis profondément touché et vous adresse du fond de mon cœur mes remerciements les plus sincères.

Mais je n'ai pas obtenu un nombre suffisant de voix pour être élu. Ce qui nécessite une nouvelle réunion des électeurs pour dimanche 19 juin, de huit heures du matin à quatre heures du soir. Je vous prie instamment de vous rendre dans vos mairies respectives, pour y déposer un vote favorable à ma candidature, si vous continuez à m'en croire digne.

Comptez sur ma persévérance à faire le bien et à défendre énergiquement les intérêts de notre canton, et permettez-moi d'espérer, à mon tour, que votre bienveillance et votre concours ne me feront pas défaut, dans la journée de Dimanche prochain. Je vous appartiens comme enfant du pays, et j'ai foi en votre justice.

Puy-l'Evêque, le 15 Juin 1870. MERCIÉ.

Les élections municipales auront lieu, dit-on, dans toutes les communes de France, les 30 et 31 juillet.

Un de nos amis de Figeac veut bien nous donner quelques détails sur la dernière foire de cette ville.

Durant les semaines précédentes, de bruyantes manifestations s'étaient produites contre les droits d'octroi. Les habitants des communes rurales étaient venus, tambour et drapeau en tête, déposer aux bureaux de la mairie des votes énergiquement négatifs. Un grand nombre, s'imaginaient avoir ainsi aboli les taxes qui leur étaient odieuses. Il était à craindre qu'ils ne voulassent refuser en masse de les acquitter.

Depuis plusieurs jours des bruits inquiétants circulaient. La journée du 15 juin devait être celle d'une grande lutte, et M. le Sous-Préfet, disait-on encore, avait donné l'ordre de réunir un bataillon et toutes les brigades de l'arrondissement.

Aucune de ces prévisions ne s'est réalisée ; les fabricants et les débitants de nouvelles en

— Vous lui en devez donc ? — Oui... des bagatelles... Véron, voici de l'or, des billets... Payez... et surtout, dites bien que j'ai quitté le pays depuis plusieurs jours...

En prononçant ces mots, Robert mit une bourse entre les mains de son interlocuteur, et se retira dans une pièce voisine.

Bastien entra sur ces entrefaites. Après avoir entamé connaissance avec Véron, il lui exposa l'objet de sa visite.

Sans mot dire, l'homme d'affaire compta deux cent cinquante francs au réclamant, et lui remit, en outre, plusieurs billets de banque.

Un sourire de satisfaction élargit la face du menuisier. — C'est bien le compte, fit-il à voix haute, après avoir vérifié. Mais j'ai encore une petite chose à vous réclamer... Laquelle interrogea Véron. — Je veux voir Robert. — Il n'est pas au pays en ce moment. — Ah ! ah !... Et, où se trouve-t-il ce cher et tendre ami ? — Il est en voyage avec sa femme.

La suite au prochain numéro.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal illustré, publié sous la Direction de M. Edouard Cartron et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.

2^o D'un certificat de bonne conduite, délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a déjà suivi des cours primaires ou secondaires.

En outre, pour être admis au concours, les candidats doivent avoir neuf ans accomplis et n'avoir pas plus de dix-sept ans.

M. le curé de Mercuès est mort jeudi, 16 juin.

On prétend qu'un mouvement préfectoral est à l'étude au ministère de l'intérieur. Il aurait lieu avant la fin de la session actuelle, c'est-à-dire avant le 15 juillet, pour laisser aux préfets nouveaux la faculté de se mettre au courant des affaires de leur département avant la réunion générale des conseils généraux.

M. Mercié vient d'adresser aux électeurs de Puy-l'Evêque la circulaire suivante :

Messieurs, Dans la journée du 12 du mois courant, la majeure partie des communes du canton m'a donné une preuve éclatante de son estime et de son affection en m'accordant 1,589 voix sur 3,232 votants. C'est là la plus douce récompense de tout ce que j'ai pu faire, durant le cours de ma vie publique ; par ma conduite, par mes principes, par mes conseils et par mon exemple, dans l'intérêt de la prospérité morale et matérielle de mon pays ; j'en suis profondément touché et vous adresse du fond de mon cœur mes remerciements les plus sincères.

Mais je n'ai pas obtenu un nombre suffisant de voix pour être élu. Ce qui nécessite une nouvelle réunion des électeurs pour dimanche 19 juin, de huit heures du matin à quatre heures du soir. Je vous prie instamment de vous rendre dans vos mairies respectives, pour y déposer un vote favorable à ma candidature, si vous continuez à m'en croire digne.

Comptez sur ma persévérance à faire le bien et à défendre énergiquement les intérêts de notre canton, et permettez-moi d'espérer, à mon tour, que votre bienveillance et votre concours ne me feront pas défaut, dans la journée de Dimanche prochain. Je vous appartiens comme enfant du pays, et j'ai foi en votre justice.

Puy-l'Evêque, le 15 Juin 1870. MERCIÉ.

Les élections municipales auront lieu, dit-on, dans toutes les communes de France, les 30 et 31 juillet.

Un de nos amis de Figeac veut bien nous donner quelques détails sur la dernière foire de cette ville.

Durant les semaines précédentes, de bruyantes manifestations s'étaient produites contre les droits d'octroi. Les habitants des communes rurales étaient venus, tambour et drapeau en tête, déposer aux bureaux de la mairie des votes énergiquement négatifs. Un grand nombre, s'imaginaient avoir ainsi aboli les taxes qui leur étaient odieuses. Il était à craindre qu'ils ne voulassent refuser en masse de les acquitter.

Depuis plusieurs jours des bruits inquiétants circulaient. La journée du 15 juin devait être celle d'une grande lutte, et M. le Sous-Préfet, disait-on encore, avait donné l'ordre de réunir un bataillon et toutes les brigades de l'arrondissement.

Aucune de ces prévisions ne s'est réalisée ; les fabricants et les débitants de nouvelles en

— Vous lui en devez donc ? — Oui... des bagatelles... Véron, voici de l'or, des billets... Payez... et surtout, dites bien que j'ai quitté le pays depuis plusieurs jours...

En prononçant ces mots, Robert mit une bourse entre les mains de son interlocuteur, et se retira dans une pièce voisine.

Bastien entra sur ces entrefaites. Après avoir entamé connaissance avec Véron, il lui exposa l'objet de sa visite.

Sans mot dire, l'homme d'affaire compta deux cent cinquante francs au réclamant, et lui remit, en outre, plusieurs billets de banque.

Un sourire de satisfaction élargit la face du menuisier. — C'est bien le compte, fit-il à voix haute, après avoir vérifié. Mais j'ai encore une petite chose à vous réclamer... Laquelle interrogea Véron. — Je veux voir Robert. — Il n'est pas au pays en ce moment. — Ah ! ah !... Et, où se trouve-t-il ce cher et tendre ami ? — Il est en voyage avec sa femme.

La suite au prochain numéro.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal illustré, publié sous la Direction de M. Edouard Cartron et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.

ont été pour leurs frais. La foire a été considérable, et jamais la perception des droits d'entrée n'a été plus calme et plus régulière. On redoutait des troubles principalement aux deux barrières placées dans la paroisse des Carmes, par lesquelles devaient passer les communes les plus peuplées et qui s'étaient le plus vivement prononcées au moment de l'enquête, et c'est là principalement qu'on a remarqué de calme et de la tranquillité.

Notre correspondant ajoute cependant que cette journée fait le plus grand honneur à M. le Sous-Préfet et à M. Jochein, le nouveau capitaine de gendarmerie de Figeac. Ils ont eu grandement raison, nous écrit-il, de ne pas s'alarmer trop vite, de ne pas se prêter à ordonner un inutile et dangereux déploiement de force militaire. Cet appareil d'intimidation eût témoigné chez eux de sentiments de craintes exagérées; il eût tout au moins paru provocateur au peuple des campagnes, et peut-être aurait-on à cette heure des troubles et des désordres à déplorer.

Rien de tout cela n'a eu lieu. M. le Capitaine de gendarmerie a conçu et organisé bien autrement son plan de défense. Plusieurs brigades voisines ont été appelées à Figeac, mais on l'a ignoré. Pas un gendarme, pas un agent de police de plus n'a été vu dans les rues et sur les places publiques, et rien n'a plus contribué, selon notre correspondant, à rassurer tout le monde et à inspirer une complète sécurité que ce dédain apparent pour les rumeurs sinistres qui avaient été répandues. Aussi tout le monde est unanime à louer la sage conduite de l'administration dans cette circonstance, et à reconnaître que M. le Capitaine de gendarmerie ne pouvait faire un plus heureux début parmi nous dans ses nouvelles fonctions. Aucune foire, en effet, ne devait être plus troublée et plus tumultueuse, et aucune n'a été plus calme et plus paisible que celle qui s'est tenue le 15 juin à Figeac.

On nous écrit de Montcabrié : Un grand malheur vient de plonger dans la plus profonde consternation deux familles de la commune de Montcabrié. Deux jeunes gens, dont un devait subir le conseil de révision, le 18 courant, viennent, ce soir, d'être engloutis par un éboulement à côté de la route vicinale du Port de Vire, à Villefranche-Belvès, quatre autres ont été dangereusement contusionnés. Ce tragique et déplorable accident a porté la consternation dans toute la contrée. Les deux victimes étaient l'espoir de leurs familles.

Par suite de la maturité exceptionnelle des blés, la moisson est déjà commencée aux environs de Cahors et sur plusieurs points du Lot. La semaine prochaine, on moissonnera dans tout le département.

Nous trouvons dans un journal semi-officiel cette affirmation que le droit d'entrée des vins dans Paris sera décidément réduit de moitié, c'est-à-dire de 10 francs par hectolitre. D'après la même feuille, le nouveau préfet de la Seine, M. Chevreau, après avoir combattu ce projet de réduction, aurait été jusqu'à parler de sa démission, pour le cas où il viendrait à être adopté par la Chambre. Cette boutade doit être de pure invention. Il faudrait plaindre sincèrement la ville de Paris si son premier magistrat nourrissait des idées aussi étroites et aussi opposées à ses véritables intérêts.

Des 20 millions que la ville de Paris croit perdre sur l'impôt des boissons, moitié se retrouvera, dit le *Moniteur*, la première année par une augmentation dans la consommation : c'est une loi économique indiscutable. D'autre part, ses immeubles prendront une valeur considérable, et dans tous les cas on parviendrait, au moyen d'un emprunt bien entendu, à combler le vide momentané que pourrait causer pendant deux ou trois ans cette diminution de recettes.

M. Haussmann voulait faire de Paris la ville du bon marché par excellence. C'est dans cette voie que doit marcher son successeur.

ENDIGUEMENT DU PASSAGE DE VERS ADJUDICATION AVIS

Le mercredi, 22 juin prochain, à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef de la Navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'Endiguement du passage de Vers.

On lit dans le *Périgord* de vendredi : « Nous recevons ce matin des nouvelles du Chili.

« Notre compatriote M. de Tonnesson qui, ainsi qu'on le sait, vient de reprendre possession du trône d'Araucanie sous le nom d'Orélie 1^{er}, a signalé par un brillant fait d'armes sa rentrée dans ses états.

« Serré de près par l'armée chilienne, il a si bien fait manœuvrer ses Araucaniens, qu'il a contraint les troupes ennemies à se retirer dans leurs quartiers d'hiver.

« Au milieu du combat, on a vu Orélie 1^{er} commander lui-même un escadron de cavaliers vêtus d'uniformes de cuir et fort bien équipés et organisés par leur chef. »

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS Audience du 20 mai 1870.

- 1 boueur de la ville condamné à 2 fr. d'amende pour deux procès-verbaux pour négligence d'enlever les boues et immondices des rues.
2 charretiers à 2 fr. d'amende pour défaut d'éclairage à leurs charrettes.
1 charretier à 2 fr. pour avoir fait galopper un cheval attelé.
2 individus à 2 r. pour bruit, tapage ou charivari.
3 personnes à 1 fr. pour embarras de la voie publique.
1 individu à 1 fr. pour s'être couché sur un banc du square.
2 femmes à 1 fr. pour jet d'eau par la fenêtre.
2 propriétaires à 1 fr. pour défaut de balayage.
2 propriétaires à 1 fr. pour avoir gardé des moutons dans un bois.
2 individus à 2 fr. pour avoir été dans une vigne.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 11 au 18 Juin.

- Naissances. Troussel (Raymond-Eugène-Antoine), rue du Château. — Labourianne (Antoinette), rue du Pugné.
Mariages. Sors (Gabriel), Peintre en bâtiments et Rouquet (Annette-Françoise), tailleuse en robes.
Décès. Gros (Augustin), allumeur de Gaz, 61 ans, rue du Château. — Coulayre (Anastasiel), 18 jours, à Lamothe. — Delmas (Jean-Louis), capitaine de cavalerie en retraite, 72 ans, né à Cajarc (Lot), rue Feydel.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Faits Divers

On a opéré, dernièrement, l'arrestation, comme vagabond, du sieur Ernest Montrouzier, âgé de trente-cinq ans, cultivateur à Montpellier. Conduit devant M. Béron, commissaire de police du Palais-de-Justice, cet individu, pressé de questions, a fini par avouer qu'il s'était évadé de Cayenne. Condamné en janvier 1861, pour incendie de la grange d'un de ses amis en Algérie, il avait été alors transporté à Cayenne, où il avait pris la profession de pêcheur.

Bientôt il avait épousé une femme condamnée à cinq ans de la même peine; et un jour, gêné par les gardes-chiourmes, il avait résolu de s'enfuir.

En effet, le jeune ménage parvint à réaliser ce projet avec trois autres forçats; et, après dix jours de mer, passés pour ainsi dire sans manger, ils abordèrent à l'île Barbiche. Là, comme ils n'avaient pas d'argent, ils se ravitaillèrent en volant tout ce qu'ils purent et reprirent la mer avec un courage indomptable.

Au milieu d'une tempête épouvantable, dans cette barque ballottée par les flots en furie, la femme de Montrouzier fut prise des douleurs de l'enfantement et accoucha d'une fille qui lui coûta la vie quelques jours après.

Les forçats prirent soin de l'enfant comme ils purent, lui faisant manger du pain détrempé dans le peu d'eau qui leur restait. Cela dura environ trente jours, un siècle pour eux! après quoi ils furent recueillis par un paquebot anglais qui les déposa en France sans les connaître et à la faveur d'une histoire habilement imaginée.

Les quatre condamnés, toujours chargés de l'enfant, arrivèrent à Paris, où ils firent bientôt parler d'eux, groupant et enrôlant tous les rebuts de la capitale et s'en faisant des auxiliaires.

Depuis longtemps, la police était à la recherche de ces hardis et courageux coquins, lorsque Montrouzier s'est laissé prendre samedi sur la berge du quai du Louvre. Cet homme, à caractère et à mine énergiques, a refusé de donner aucun renseignement sur ses complices et sur leur refuge.

Le numéro du journal *La Turquie* en date à Constantinople du 8 juin a paru avec encadrement de deuil à l'occasion de

l'incendie de Péra. Ce numéro contient le plan de Péra, théâtre de l'incendie.

Le Sultan lui-même est venu à Péra durant l'incendie; mais Sa Majesté n'a pu aller au delà du Taqsim, le feu ayant déjà intercepté toute communication avec le reste de Péra.

Après avoir passé la nuit de dimanche à Galata Serai, le grand vizir s'est rendu le lendemain au palais et a soumis au Sultan l'ensemble des mesures à prendre pour venir en aide aux victimes de l'incendie. Mardi matin Aali Pacha a convoqué en séance extraordinaire le conseil des ministres pour se concerter sur la prompte application de ces mesures.

L'étendue du terrain incendié, rues comprises, est de 750,000 archines carrés et le nombre de constructions détruites est estimé à 3500. On calcule qu'il y a environ 500 morts.

La municipalité distribue par jour environ 8000 ocques de pain; 1500 ocques de riz; 200 ocques de beurre; 100 gros paniers d'olives; 50 caisses de bogies, sans compter les couvertures de lit, paillasses, nattes, linge, ustensiles de cuisine, etc.

Les incendiés ont été campés, partie sur la place d'artillerie au Taxim, partie sur l'ancien cimetière arménien où 1500 tentes ont été dressées. Beaucoup de familles ont été également abritées dans les dépendances de la caserne d'artillerie.

La nouvelle Comète

Le directeur de l'Observatoire astronomique de Carlsruhe, M. Viennecke, a découvert dans la nuit du 29 au 30 mai dernier, une comète que son éloignement ne permettait d'abord d'apercevoir qu'au télescope, sous la forme d'une nébulosité ronde d'environ dix minutes de diamètre. Lors de sa découverte, elle occupait un point du ciel qui est sur la limite de la constellation d'Andromède et de celle des Poissons. Depuis, la comète s'est avancée dans cette dernière constellation en s'approchant de l'équateur céleste qu'elle dépassera vers le 7 juillet prochain, après avoir longé, dans les Poissons, la file d'étoiles qui va de *Rau* à l'étoile *Alpha*. Il faut ajouter que l'astre va en se rapprochant à la fois et de la Terre et du Soleil. D'après les calculs, déjà faits, de son orbite (les éléments de l'orbite indiquent, dit-on, entre la nouvelle comète et la 3^e comète de 1862 une certaine analogie), elle arrivera au périhélie, c'est-à-dire au point de cette orbite la plus rapprochée du soleil, dans la nuit du 14 au 15 juillet. A cette époque, la comète se trouvera à peu près à 38 millions de lieues du soleil, tandis qu'elle ne sera qu'à 21 millions 500 mille lieues environ de la terre. Il résulte de là que son éclat ira en augmentant et devieudra, au périhélie, à peu près décuple de ce qu'il était aux premiers jours de juin. La comète sera donc très-probablement visible à l'œil nu et d'un aspect remarquable, si la sérénité du ciel favorise les observations. Il est fâcheux que, d'après son mouvement, elle gagne des régions du ciel qui se lèvent de plus en plus tard, du moins sous notre latitude; ainsi la comète, qui se levait, le 1^{er} juin, à 11 heures 41 minutes du soir, ne se lèvera plus qu'à minuit un quart à la fin du mois, le 29 juin; le 3 juillet, à minuit 39 minutes; le 7 juillet, à 1 heure 17 minutes du matin.

Ce n'est pas un grand inconvénient pour les astronomes, d'observer aussi tard; toutefois, dans la saison où nous sommes, où le crépuscule et l'aurore laissent à peine quelques heures de nuit, la comète se levant après 1 heure du matin ne sera quelque peu élevée au-dessus de l'horizon qu'au jour, et l'on perdra une bonne occasion de faire sur la lumière du noyau et de la queue les observations spectroscopiques qui ont déjà donné de si intéressants résultats sur la nature physique et chimique des nébulosités cométaires. C'est en étudiant de cette façon la seconde comète de 1868, qu'un savant physicien et astronome anglais, M. W. Huggins, a reconnu, dans la lumière du noyau de cet astre, trois raies spectrales brillantes qui coïncident avec les raies de la vapeur de carbone.

Ainsi, la substance de certaines comètes serait une masse gazeuse de carbone incandescent : les aigrettes ou les queues qui les accompagnent seraient produites par l'action de la chaleur du soleil qui, refoulant violemment cette matière, il réduirait à un état de ténuité excessive. Il y aurait alors entre le noyau lumineux de la comète, ce qu'on nomme sa tête, et l'appendice connu sous le nom de queue, cette différence, que le noyau brille, en partie au moins, d'une lumière qui lui est propre,

tandis que la queue n'est visible que par la réflexion de la lumière solaire ou cométaire.

A. GUILLEMIN.

La Variole

Le comité d'hygiène de Paris vient de rédiger au sujet de l'épidémie variolique un rapport dont nous extrayons les passages ci-après : Un abaissement dans le chiffre quotidien de la mortalité, depuis quelques jours, permet d'espérer que l'épidémie, comme dans les années antérieures, perdra de son son intensité et déclinera pendant les mois de juin, de juillet et d'août; mais qu'elle diminue ou non, qu'elle s'efface même totalement, il convient de veiller à ce que les vaccinations et les revaccinations se continuent avec la même ferveur, avec les mêmes soins. A cet effet, l'administration jugera sans doute nécessaire :

- De maintenir indéfiniment toutes les dispositions médico-administratives qui ont été instituées aux mairies, dans les hôpitaux, dans les lycées, pensionnats, écoles, salles d'asile, prisons, etc.
De prescrire aux chefs d'usines, d'ateliers et aux propriétaires ou entrepreneurs de garnis, de s'assurer si leurs ouvriers, leurs locataires ou habitués, ont été vaccinés et revaccinés; et de les pousser à cette mesure de préservation, en leur rappelant qu'elle n'est jamais nuisible, qu'elle est propre à enrayer l'épidémie de variole et que, lorsque, par exception, elle n'empêche pas l'apparition de la variole, elle en amortit l'intensité et lui imprime une allure relativement bénigne.

« Les moyens de désinfection qui permettent aux familles de soigner à domicile leurs varioleux leur sont indiqués par les hommes de l'art. Mais il importe que l'usage en soit continué en cas de mort et jusqu'à l'inhumation, sans négliger le premier de tous, qui est une ventilation active. La désinfection doit s'étendre énergiquement aux vêtements, aux objets de couchage. Les faits notifiés au comité ne laissent aucun doute sur la transmissibilité de la contagion variolique par l'intermédiaire de ces objets. »

Nouvelle organisation de l'Instruction primaire en France

comprendant l'enseignement agricole brochure de 100 pages grand in-8° par A. Isnard de Belley. La province quitte de plus en plus son rôle d'observation passive et se jette hardiment dans la mêlée. A Paris, dans le centre mobile de la politique, les esprits trouvent parfois des accents plus passionnés : les œuvres qui naissent dans la capitale miroitent davantage et captivent l'opinion par le grand retentissement de la renommée; mais dans la province, loin des agitations de chaque instant, à l'abri des manœuvres des partis, l'esprit est plus rassé, l'observation plus calme, le jugement plus impartial, peut-être même plus patriotique en ce sens qu'il considère le pays entier, sans s'occuper d'un intérêt particulier ou d'une personnalité.

Dans ma vie de retraite et de méditation, laissant donc de côté les vaines théories pour ne m'occuper que des questions pratiques, j'ai longuement interrogé les faits au milieu des populations, avant de tracer le nouveau plan d'Instruction primaire que je soumets au jugement de mes concitoyens.

Entrer dans mes vues serait aider à la moralisation des peuples par une instruction bien entendue, et à leur prospérité matérielle par les avantages inappréciables que mon système offre à l'agriculture. — Mon programme peut se résumer ainsi : 1^o Enseignement par l'Etat, dégagé de toute dépendance politique; 2^o Gratuité de l'enseignement dans une mesure juste et libérale; 3^o Education religieuse laissant la plus grande liberté aux familles; 4^o Education agricole qui satisfait pleinement aux exigences de l'agriculture; 5^o Conservation des traditions de famille par des institutions de nature à rendre la vie rurale plus agréable. Les instituteurs y trouveront de sages conseils et de séduisantes espérances.

Les propriétaires, en adoptant mes idées, pourront pousser, par la voix de l'opinion publique, le gouvernement à entrer dans l'esprit de mes réformes. Enfin le clergé, en méditant mon écrit, peut, dès maintenant, en réaliser certaines propositions et aider ainsi à une heureuse réaction morale.

Certes, on ne peut trouver un moment plus propice pour lancer des idées sages, pratiques et modérées, en face de la ligue d'enseignement lanti-religieux et anti-social qui se forme sous nos yeux. L'Instruction primaire, cette question vitale des sociétés, est à l'ordre du jour chez toutes es nations. Le peuple Anglais, en ce moment, s'en préoccupe au-delà de toute expression. Et voudrions-nous avoir moins de patriotisme que nos voisins? Cependant une grande manifestation de l'opinion publique, si nécessaire pour le succès de mon entreprise, n'est possible que par le concours des propriétaires de la campagne de toute situation. Mais il est des gens qui prétendent que j'irai me heurter à leur parcimonie et à leur ignorance. Moi aussi, je connais, par les fonctions supérieures que j'exerce depuis longues années dans l'administration des contributions directes et du cadastre, les propriétaires de la campagne et je suis convaincu qu'ils voudront s'associer à un mouvement d'idée qui doit étendre les vues de leur esprit et assurer le règne de la morale, de l'ordre et de la prospérité de leurs

fortunes. Avec leur esprit droit et leur raison dégagée de préventions, ils suivront sans effort l'exposé de l'auteur. En voyant sa manière simple et nette de présenter les considérations les plus élevées, ils seront étonnés de leur appréhension de ne pouvoir comprendre.

L'exécution de mon projet mettrait enfin l'Instruction primaire, comprenant l'enseignement agricole et professionnel, en rapport avec les faits et donnerait aux instituteurs, par le traitement et par la considération sociale, la position qu'il est de toute justice de leur créer. — Les gens bien pensants voudront, par la propagation de mes idées, l'accomplissement d'une œuvre qui a déjà reçu le précieux suffrage des hommes compétents et de laquelle dépendent la richesse, la morale et le bonheur de la nation. — Ceux qui se sentent le patriotisme d'aider très activement l'auteur en formant des listes de souscription, peuvent entrer dans ce mouvement en demandant d'abord, comme essai, qu'un seul exemplaire.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION. Prix : 4 fr. 50 c. franco dans toute la France. S'adresser : à Paris, librairie Hachette, rue Boulevard St-Germain, 79; — à Agen (Lot-et-Garonne), à l'auteur, M. Isnard de Belley, Cours St-Antoine, n° 37, ou à M. Michel, libraire, rue Pont-de-Garonne.

Une série de discours ayant pour titre général *Le libre Echange*, réunis par l'auteur viennent de paraître en un volume (1). Une première lecture nous a permis de constater que le nouveau volume à M. Jules Simon était le résumé surint, clair, précis de la question, toute entière, depuis l'histoire des tarifs douaniers de 1867, arme de guerre contre la Hollande, et les tarifs prohibitifs imposés par les nobles propriétaires après 1815, jusqu'aux derniers résultats de la statistique publiés par les partisans de la liberté commerciale et par les partisans de la protection. Nous reviendrons sur ce livre extrêmement intéressant, dont nous approuvons sans restriction d'esprit et presque toutes les conclusions.

(1) Lacroix, Verboeckhoven et Co éditeurs, Faubourg Montmartre 43 Paris.

Troisième année. La Chasse Illustrée

ET LA VIE A LA CAMPAGNE. Journal des plaisirs de la ferme et du château illustré par les artistes les plus distingués. Ce journal, spécialement destiné aux amateurs de la chasse et de la pêche, s'adresse également à toute personne désireuse de connaître les divers agréments de la campagne, à la ferme comme au château.

Il offre à ses lecteurs des récits de chasses, de pêches, de voyages, des études sur l'acclimatation, la pisciculture, l'histoire naturelle, etc., accompagnés de magnifiques gravures.

Ce journal paraît tous les samedis, dans le format de la *Mode illustrée*, et a commencé le 1^{er} août 1869 sa troisième année de publication. Un numéro est envoyé gratis à ceux qui en font la demande par lettre affranchie.

Prix de l'abonnement pour Paris et les départements : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.

On peut se procurer des exemplaires des deux premières années au prix de l'abonnement. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

S'abonne : A Paris, chez MM. Firmin Didot frères, fils et Co, 56, rue Jacob, et dans les départements, chez tous les libraires et directeurs de poste.

PRÉFECTURE DU LOT Arrondissement de Cahors

Commune de Valrouffé Route Impériale numéro 20, de Paris à Toulouse

RÈGLEMENT DES ALIGNEMENTS DANS LA TRAVERSE DE MONCOUTIÉ

L'avant-projet présenté par M. l'Ingénieur en chef du département pour le règlement des alignements de la route Impériale numéro 20, dans la traverse de Moncoutié (commune de Valrouffé), restera déposé au secrétariat de cette commune, pendant huit jours, du 20 au 27 juin courant inclusivement. Le public pourra prendre connaissance de cet avant-projet, pendant la durée du dépôt, les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter dans le même délai, leurs observations par écrit ou à les formuler verbalement à la Mairie.

Fait à Cahors, le quinze juin mil huit cent soixante-dix. Pour le Préfet en tournée de révision Le Secrétaire Général, DE ROMEUF.

PRÉFECTURE DU LOT Arrondissement de Cahors

Commune de Larroque-des-Arcs Route départementale numéro 13, de Cahors à Figeac,

RÈGLEMENT DES ALIGNEMENTS DANS LA TRAVERSE DE SAVANAC

L'avant-projet présenté par M. l'Ingénieur en chef du département pour le règlement des alignements de la route départementale n° 13, dans la traverse de Savanac, commune de Larroque-des-Arcs, restera déposé au secrétariat de cette commune pendant

huit jours consécutifs du 20 au 27 juin courant inclusivement.

Le public pourra prendre connaissance de cet avant-projet, pendant la durée du dépôt. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai leurs observations par écrit ou à les formuler verbalement à la mairie.

Fait à Cahors, le 17 juin 1870. Pour le Préfet du Lot, en tournée de révision Le Secrétaire général, DE ROMÉUF.

TRIBUNAL DE COMMERCE de l'arrondissement de Cahors.

CONTRADICTOIRE

Par jugement de ce jour, Jean-Baptiste Mor-tefon, maître tonnelier à Mauroux, a été déclaré en état de faillite, à la requête d'un créancier; il a été surcis à la fixation d'ouverture, l'ap-

position des scellés a été ordonnée et un sauf-conduit provisoire a été accordé au failli.

M. Andurand, juge, a été nommé commissaire et M. Valet, conducteur des ponts-et-chaussées en retraite, syndic provisoire.

A Cahors, le dix-huit juin mil huit cent soixante-dix.

Le Greffier, V. SAUX.

TRIBUNAL DE COMMERCE de l'arrondissement de Cahors.

Par jugement de défaut de ce jour, Barthé- lemy Huic, chapelier à Albas, a été déclaré en état de faillite, à la requête d'un créancier; il a été surcis à la fixation d'ouverture, l'ap- position des scellés a été ordonnée et un sauf- conduit provisoire a été accordé au failli.

M. Audoury, juge, a été nommé commissaire et M. Barrau, sans profession, syndic provi- soire.

A Cahors, le dix-huit juin mil huit cent soi- xante-dix.

Le Greffier, V. SAUX.

DÉPARTEMENT DU LOT. Arrondissement de Cahors. Commune de Crégols.

Publication du plan parcellaire

Chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 26, de Crégols à Lalbenque.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841

AVIS AU PUBLIC.

Le maire de la commune de Crégols donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le

chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 26, de Crégols à Lalbenque, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'ar- ticle 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du vingt-un au vingt-huit juin mil huit cent soixante- dix inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire ver- balement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Crégols, le dix-huit juin mil huit cent soixante-dix.

Le Maire, Signé : FRAYSSÉ.

Voici encore un éclatant témoignage de l'efficacité du Phosphate de fer de Leras, docteur ès-sciences, pour la gué- rison des pâles couleurs, maux d'estomac, et de toutes les maladies ayant pour cause l'appauvrissement du sang. Comme toujours il vient des médecins les plus haut placés : « Sa forme liquide lui donne un avan- tage immense sur la Pilule, il est pour moi supérieur aux préparations iodées. ARNAL, médecin de S. M. l'Empereur des Français. »

« De tous les ferrugineux nous ne con- naissons pas qui agisse aussi promptement et aussi favorablement... sans fatigue pour l'estomac : BELLOC, BAUME, BIGOT, FOLLET et PREVOST, médecins des hôpitaux. » — Dépôt à Cahors : chez Vinel, pharmacien.

Pour tous les extraits et articles non signés : A. Layton



SERVICES A VOLONTÉ



FERRAN et Cie, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et Cie, préviennent le Public, qu'ils tiennent à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc. Élégance et confort. — Prix modérés



GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

de DIDIER, galerie d'Orléans, 32, et boulevard Poissonnière, 20, à Paris.

(RÉCOLTE DE 1869)

La Graine de Moutarde blanche appartient à la salubre famille des crucifères. A ce titre, elle est dépurative et jouit de la propriété de purifier le sang, d'assainir toutes les humeurs, de réparer l'organisme tout entier. — Ce précieux médicament, aussi simple que peu coûteux, est le plus sûr moyen de détruire les constipations les plus rebelles. Il est souverain contre les gastrites, les gastralgies, les maladies du foie, des intestins, les hémorroïdes, les dartres, les rhumatismes, les retours d'âge, et généralement tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles il est surtout recommandé par les plus hautes sommités médicales.

Monsieur Didier, à Paris.

J'étais depuis quelques années atteint d'une lépre qui me causait des douleurs cuisantes et à laquelle se joignait un feu intérieur qui me rongait les entrailles. J'avais perdu tout appétit, je dépérissais à vue d'œil, mes souffrances m'inspiraient d'affreuses pensées de suicide. Aucun médecin n'avait pu ni me soulager ni me guérir. Dans ce triste état, un hasard providentiel mit sous mes yeux un journal qui faisait mention de plusieurs cures merveilleuses opérées par votre Graine de Moutarde blanche de santé. J'en essayai : le bien que m'a fait votre simple et admirable spécifique tient du miracle; la lépre s'est cicatrisée, le feu intérieur s'est éteint, tous mes maux, si longtemps prétendus incurables, ont complètement disparu. Que Dieu vous rende, Monsieur, tout le bien que je vous dois.

Agitez, Monsieur, l'assurance de mon éternelle gratitude, PAUL GILBERT.

P. S. Veuillez m'adresser, contre remboursement, six paquets de Graine.

Monsieur Didier, à Paris.

C'est avec la joie dans l'âme que je viens vous annoncer un nouveau miracle opéré par votre Graine de Moutarde blanche; j'ai trente-huit ans, et depuis l'âge de trois ans j'avais sur le visage une affreuse dartre qui me défigurait et dont aucune médication n'avait pu me délivrer. Médecins de Paris, médecins de province, empiriques de ville et de village, remèdes officiels, remèdes populaires, j'avais essayé de tout sans tirer aucun profit de rien. Dans mon désespoir, il m'est heureusement venu à l'esprit de me mettre à l'usage de votre incomparable Graine de Moutarde blanche, ma respiration est devenue facile, et je dors quatre à cinq heures sans m'éveiller. J'étais dégoûté de la vie, vous m'avez rendu le bonheur.

Agitez donc, Monsieur, mes sincères remerciements. AUDEBERT, à Bordeaux

Monsieur Didier, à Paris.

Votre admirable Graine de Moutarde blanche m'a guéri radicalement d'une

gastrite chronique dont je croyais devoir mourir; ma vie était depuis six ans une torture permanente; je touchais aux dernières limites du marasme. Aucun remède ne m'avait soulagé; trois mois d'emploi de la Graine de Moutarde m'ont mis en pleine convalescence. Cette cure est vraiment un prodige. Grâce vous soient rendues, Monsieur; je n'oublierai jamais un aussi grand service, et je vous prie de recevoir l'assurance de ma vive reconnaissance.

vachot, négociant à Paris.

Monsieur Didier, à Paris.

J'avais depuis un an une ophthalmie des plus intenses, avec perversité de la vision, chute des cils, etc.; j'ai pris votre précieuse Graine de Moutarde blanche pendant un mois et dix jours; ma vue est rétablie, mes cils repoussent, je suis guéri. Adressez-moi 2 kilogrammes de Graine pour un de mes amis. sazie, géomètre de 1re classe.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDS DE GARANTIE : QUARANTE-CINQ MILLIONS

PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS : MOITIÉ DES BÉNÉFICES

Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculée sur le montant des primes versées

RÉSULTAT DE LA PARTICIPATION ANNUELLE

Assurances vie entière

Assurances mixtes

ENVOI FRANCO DE NOTICES EXPLICATIVES.

S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, n° 33, et à M. Gaubert, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud-Est

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (P. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX CLOTURES DE LA GIRONDE USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.

PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 45 c., suivant la hauteur. Écrire France

Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrication.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

Certifié par l'imprimeur-Gérant soussigné. Cahors, le 1870.

L'ÉTOILE DES FAMILLES

SOCIÉTÉ CIVILE D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DU TIRAGE AU SORT

Fondateur Directeur-général : M. LE COMTE ÉLIE DE LA VILLEBRUNE, propriétaire.

Administration et direction, 3, place du Théâtre français, à Paris.

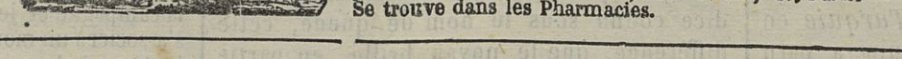
Directeur du département du Lot, M. Houssiaux, Inspecteur des contributions directes en retraite, rue Ste-Claire, à Cahors.

L'ÉTOILE DES FAMILLES, caisse mutuelle et départementale, est une institution basée sur le système de la Mutualité et de l'Association. Les souscriptions ont lieu depuis la naissance jusqu'au tirage au sort. Elles sont proportionnelles à l'âge des assurés, et chaque père de famille conserve son argent entre mains ses jusqu'au tirage au sort.

Les opérations de L'ÉTOILE DES FAMILLES s'étendent sur toute la France. Adresser les demandes d'Agence, franco, à la Direction Départementale.

PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! Générison prompte et sans trace des chutes, ecchymoses, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD.

Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, rue Ternet, 47, Paris. On se trouve dans les Pharmacies.



Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. LE MAIRE,

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 1 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

A VENDRE OU A LOUER

MAISON

SISE RUE DE LA MAIRIE, 6 A CAHORS

Cette MAISON, se compose de : d'un premier étage divisé en Cinq pièces; d'un deuxième étage composé également de Cinq pièces et d'un Balcon couvert; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.

Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison. S'adresser à M. Layton, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire.

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE.

LA PANAMINE ROZIERE est faite avec le bois de quillay (dit Panama); elle se dis- sout dans l'eau tiède, ce qui dis- pense la ménagère de faire cuire le bois de Panama.

Avec du PAIN DE PANAMINE on peut nettoyer aussi bien que le dé- graisseur, un habillement d'homme ou de femme.

Le prix du pain, 25 centimes et 40 centimes.

Se vend dans les magasins d'épi- ceries.

SE DÉFIER DE LA CONTREFAÇON.

On vend sous le nom de pâte au Panama de mauvais savons mélan- gés de terre.

LA VRAIE PANAMINE ROZIERE est enveloppée de papier d'étain et porte le nom ROZIERE, chimiste, brev. à Romainville (près Paris).

inventeur des pastilles d'aignon pour le pot-au-feu.

Fg. St-Denis, 80, et dans les prin- cipales pharmacies.

VÉSICATOIRE d'Albespeyres

et PAPIER

Vésication rapide. Entretien parfait, sans odeur ni douleur.

CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les signatures ALBESPEYRES ET RAQUIN.

BONNE OCCASION

On désirerait vendre un très élé- gant VELOCIPÈDE Tricycle se dé- montant en Bicycle. S'adresser au bureau du Journal du Lot.

On demande un jeu- me de 15 à 18 ans, pour apprendre liqoriste. — S'adresser au bureau du Journal du Lot, imprimerie de A. LAYTON, rue du Lycée.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL Voiturier, a l'hon- neur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures vo- lonté, qu'elles trou- veront chez lui, Poste



aux chevaux, Ga- lerie Audoury, tous te sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.

Toutes ses voitu- res sont remises à neuf.